

COMMUNE DE XERTIGNY

Compte-Rendu de la Séance du Conseil Municipal en date du 10 Avril 2018

Présents : ALEXANDRE René, AMYOT Claude, BECKER François, BLOSSE Anne, BOISSONNET Annie, GUEDES Jérôme, HOUILLON Nathalie, LAPOIRIE André, LAVE Michel, MARCOT Véronique, MICHEL Dominique, PERONA Emmanuelle, PIERREL Christian, PLAYOULT Brigitte, THIEBAUT Michaël, TISSERANT Gérard, VALENTIN Denise, VANCON Nicolas, VUILLEMIN Sébastien.

Pouvoirs : ADAM Manuela à BLOSSE Anne, BOISSONNET Annie à VALENTIN Denise,

Absents : CERVONI Anélène

Monsieur Jérôme GUEDES a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 15 Février 2018 est approuvé.

DELIBERATIONS

Finances - Vote des Comptes Administratifs – Budgets Général et Annexes

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. André LAPOIRIE, Mme le Maire se retirant de la salle du Conseil lors du vote, procédant au règlement définitif des budgets de 2017, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires des Comptes Administratifs pour constater l'exécution des budgets de l'année 2017 :

BUDGET PRINCIPAL (à l'unanimité) :

	Réalizations de l'Exercice		Report 2016	Restes à Réaliser			Résultat Cumulé
	Recettes	Dépenses	Excédent/Déficit	Recettes	Dépenses	Solde à Couvrir	
Fonctionnement	2 561 382,80	1 815 762,82	1 092 813,86	-	-	-	1 838 433,84
Investissement	1 486 064,42	986 415,35	982 252,97	758 000,00	2 474 500,00	-1 716 500,00	-234 597,96
Solde	4 047 447,22	2 802 178,17	2 075 066,83	758 000,00	2 474 500,00	-1 716 500,00	1 603 835,88

BUDGET ANNEXE EAU (à l'unanimité) :

	Réalizations de l'Exercice		Report 2016	Restes à Réaliser			Résultat Cumulé
	Recettes	Dépenses	Excédent/Déficit	Recettes	Dépenses	Solde à Couvrir	
Exploitation	111 724,36	80 779,57	28 547,35	-	-	-	59 492,14
Investissement	321 222,49	212 014,80	129 446,41	12 000,00	239 380,00	-227 380,00	11 274,10
Solde	432 946,85	292 794,37	157 993,76				70 766,24

BUDGET ANNEXE FORET (à l'unanimité) :

	Réalizations de l'Exercice		Report 2016	Restes à Réaliser			Résultat Cumulé
	Recettes	Dépenses	Excédent/Déficit	Dépenses	Recettes	Solde à Couvrir	
Fonctionnement	95 624,69	49 874,08	504 345,67	-	-	-	550 096,28
Investissement	71 412,17	7 305,15	12 587,83	170 000,00	68 600,00	-101 400,00	-24 705,15
Solde	167 036,86	57 179,23	516 933,50				525 391,13

BUDGET ANNEXE ZONE ARTISANALE (à l'unanimité) :

	Réalisation de l'Exercice		Report 2016	Résultat Cumulé
	Recettes	Dépenses	Excédent/Déficit	
Fonctionnement	112 618,04	93 308,12	45 796,50	65 106,42
Investissement	92 346,08	962,04	-116 955,45	-25 571,41
Solde	204 964,12	94 270,16	-71 158,95	39 535,01

Finances - Vote des Comptes de Gestion 2017 – Budgets Général et Annexes

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal déclare que les Comptes de Gestion des Budgets Principal et Annexe dressés, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Finances – Affectation des Résultats - Budgets Général et Annexes

BUDGET GENERAL

Vu la Délibération n°92/17 du 6 Décembre 2017 portant clôture du Budget Zone Artisanale au 31 Décembre 2017 et autorisant la reprise de l'excédent de fonctionnement et le déficit d'investissement au Budget Primitif du Budget Général 2018 ;

Excédent d'Investissement : **1 456 330,63 €**
 Excédent de Fonctionnement : **1 903 540,26 €**
 Solde des Restes à Réaliser : **- 1 716 500,00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide que l'excédent d'investissement sera reporté à la section d'investissement, qu'une partie de l'excédent de fonctionnement sera affectée à la section d'investissement pour couvrir les restes à réaliser, soit 260 169,37 € et que le solde de l'excédent de fonctionnement sera reporté à la section de fonctionnement, soit 1 643 370,89 €.

BUDGET ANNEXE EAU :

Excédent d'Investissement : 238 654,10 €

Excédent d'Exploitation : 59 492,14 €

Solde des Restes à Réaliser : - 227 380 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide que l'excédent d'investissement sera reporté à la section d'investissement et que l'excédent d'exploitation sera reporté à la section d'exploitation.

BUDGET ANNEXE FORET :

Excédent d'Investissement : 76 694,85 €

Excédent de Fonctionnement : 550 096,28 €

Solde des Restes à Réaliser : - 101 400,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de reporter l'excédent d'investissement sera reporté à la section d'investissement, qu'une partie de l'excédent de fonctionnement sera transféré à la section d'investissement pour couvrir les restes à réaliser, soit 24 705,15 € et que le solde de l'excédent de fonctionnement sera reporté à la section de fonctionnement, 525 391,13 €.

Finances – Vote des Budgets Primitifs 2018 - Budgets Général et Annexes**BUDGET GENERAL (à l'unanimité) :**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	4 367 823 €	5 473 060 €
RECETTES	4 367 823 €	5 473 060 €

BUDGET ANNEXE EAU (à l'unanimité) :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
DEPENSES	229 893 €	953 630 €
RECETTES	229 893 €	953 630 €

BUDGET ANNEXE FORET (à l'unanimité) :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	649 992 €	421 400 €
RECETTES	649 992 €	421 400 €

Vote des Taxes Locales – Taux 2018

Mme le Maire rappelle que la collectivité s'est engagée pour les dix-huit prochains mois dans un projet global de revitalisation du bourg-centre, que constitue Xertigny. Aussi, afin de compléter cette action, et ainsi contribuer au renforcement de l'attractivité pour les entreprises existantes et les habitants de la commune, elle propose de baisser le taux de Foncier Bâti de 5%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la proposition de Mme le Maire et fixe comme suit les taux des taxes locales :

- o Taux de Taxe d'Habitation : 9,23%
- o Taux de Taxe Foncière sur le Foncier Bâti : 16,36%
- o Taxe Foncière sur le Foncier Non-Bâti : 18,29 %

Finances – Subvention du Budget Général au Budget Annexe Eau

Considérant que le Budget Annexe Eau retrace les dépenses et recettes liées au fonctionnement du service public d'eau potable et que les communes de - de 3 500 habitants peuvent verser des subventions d'équilibre du Budget Général vers les Budgets Annexes pour couvrir les dépenses nécessaires aux investissements prévus,

Mme le Maire rappelle que, suite aux réunions des 10 et 24 Mars 2018 de la Commission Finances, il a été décidé de réaliser une réfection globale du réseau d'eau de la rue principale de Rasey. Par conséquent, et afin de couvrir les dépenses nécessaires aux investissements prévus cette année, il est proposé de délibérer sur le versement d'une subvention d'équilibre du Budget Général vers le Budget Annexe Eau d'un montant de 60 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le versement d'une subvention d'équilibre du Budget Général de la collectivité d'un montant de 60 000 € au Budget Annexe Eau et précise que le montant de cette subvention d'équilibre est repris au compte : 657374 en Dépense de Fonctionnement du Budget Principal et 747 en Recette de Fonctionnement du Budget Annexe Eau.

Participations aux Syndicats 2018

Mme le Maire présente les participations aux structures intercommunales auxquelles la Commune est adhérente pour l'exercice 2018, ainsi que les adhésions aux associations dont elle est membre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'affecter à ces participations, les sommes suivantes, qui seront prélevées aux articles 6554 du Budget Primitif 2018 pour les Participations Syndicales et 6574 pour les Cotisations aux Associations de la manière suivante :

Organismes	Cotisation 2018
Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)	72 184,18 €
Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Communes (SMIC)	1 400,00 €
Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Xertigny (SISS)	41 000,00 €
Association de Contrat du Pays de la Vôge (Portage de Repas)	1 700,68 €
Association des Maires Ruraux	105,00 €
Association des Maires des Vosges	559,74 €
Agence Technique Départementale des Vosges	1 648,80 €
TOTAL PARTICIPATIONS	118 598,40 €

Finances – Subventions aux Organismes Publics Locaux

Mme le Maire explique que la Trésorerie demande aux collectivités de préciser, par délibération, le montant des subventions attribuées lors du vote du Budget Principal, aux organismes publics locaux, soit le montant de la subvention versée au CCAS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 9 200 € pour l'année 2018.

Finances – Liste des Dépenses de l'Article 6257

Mme le Maire explique qu'il apparaît nécessaire de formaliser les conditions annuelles de versement des récompenses communales inscrites à l'article 6257, suite à la demande de Mme la Trésorière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à attribuer des récompenses à hauteur de 150 € maximum : à des citoyens jugés méritants (sportifs de haut niveau, excellence scolaire, investissement et/ou contribution en faveur de la collectivité, gagnant de concours municipal, etc) ; aux agents communaux pour une action particulière en faveur de la collectivité (sens particulier du service public, récompense nationale, régionale ou départementale pour la qualité du travail, etc...) ou un événement personnel et/ou professionnel (départ en retraite, départ volontaire, mariage, naissance, décès, etc...) et aux personnes récompensées par la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale.

Finances – Contribution Exceptionnelle à la Construction d'une Maison du Vélo

Mme le Maire rappelle que, lors de l'étude du financement du projet de construction d'une Maison du Vélo, il a été envisagé la participation financière de la commune, quand bien même le marché de travaux serait porté par le Pays d'Epinal, Cœur des Vosges. Ce projet constitue un équipement structurant supplémentaire dans l'offre proposée aux administrés et visiteurs, en complément de la labélisation Ville Active et Sportive déjà obtenue. Ce bâtiment permettra de stocker, à proximité du plan d'eau, le matériel utilisé par la Section Sportive du Collège, et notamment les canoë-kayak. Il est ainsi proposé de verser une subvention d'équipement à hauteur de 45 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention d'équipement à hauteur de 45 000 € au Pays d'Epinal, Cœur des Vosges, dans le cadre de la construction d'une Maison du Vélo et autorise Mme le Maire à engager et signer toutes actions ou documents s'y référant.

CCAS – Élection des Représentants

Mme le Maire explique que, suite aux derniers changements de Conseillers Municipaux et à la nomination de nouvelles Personnes Qualifiées en conséquence, il y a lieu de formaliser la nouvelle liste de Représentants du CCAS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de la nouvelle liste des Représentants du CCAS : Denise VALENTIN, Claude AMYOT, Nathalie HOUILLON, Dominique MICHEL, Emmanuelle PERONA, Christian PIERREL, Brigitte PLAYOULT, Daniel ROBERT et Gérard TISSERAND.

SDEV – Enfouissement de Réseaux Secs rues du Canton de Firminy, Sérot, Becker et Patch

Mme le Maire présente le projet d'Enfouissement des Réseaux Secs des rues précitées, qui s'inscrit dans le projet global de réaménagement du centre-ville, faisant suite à l'étude menée depuis 2017 par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement.

Mme le Maire précise que le coût de l'opération s'élève à 244 400 € TTC et précise que ces travaux sont susceptibles d'être financés par le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges au titre du Programme Environnement et Cadre de Vie. La participation de la commune s'élève à 20% du montant TTC des travaux, plafonné à 110 000 € TTC de travaux, puis 40% du montant TTC des travaux au-delà de ce montant, conformément à la décision du Comité du SDEV en date du 20 Décembre 2007.

Les travaux envisagés seront menés en étroite coordination avec des travaux d'enfouissement du réseau France Telecom, du réseau d'éclairage public, de réfection de chaussée, des trottoirs et d'assainissement et d'eau potable dans le cadre du Projet Commun Etat et Conseil Départemental de Revitalisation de Bourg-Centre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de la réalisation des travaux conformément au projet présenté pour un montant de 244 400 € TTC, autorise la réalisation des travaux par le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, Maître d'Ouvrage, sous réserve de l'octroi d'une subvention et s'engage à verser au SDEV dès que la demande lui en sera faite, la somme de 75 760 €.

Autres – Révision des Rythmes Scolaires

Suite à la réforme des rythmes scolaires, la Ville de Xertigny a instauré des horaires d'écoles prévoyant 5 jours d'école pour les enfants et qui ont notamment permis l'organisation des NAP 1h40 par semaine pour chacune des écoles. La Ville de Xertigny réalise chaque année un bilan des rythmes scolaires qu'elle partage avec les conseils d'écoles, les enseignants et parents d'élèves.

Dans l'attente de la parution du nouveau Décret fin Juin, et afin d'anticiper les éventuels changements, un questionnaire avait été distribué à l'ensemble des parents pour recueillir leurs avis sur les Rythmes Scolaires.

La grande majorité des parents (environ 70%) désiraient à la fin de l'Année Scolaire 2016-2017, revenir à la Semaine de 4 Jours, avec un souhait pour la plus grande majorité d'entre eux (80%) de revenir aux horaires d'avant la Réforme. 30% des parents souhaitaient toutefois maintenir les rythmes actuels en conservant le bénéfice des NAP, et ne disposant surtout pas de suffisamment de temps (juste les deux mois d'été) pour trouver une solution de garde le Mercredi pour leurs enfants.

Ainsi, au vu de l'incertitude des textes, de l'impact sur l'organisation des transports, de l'engagement auprès de l'ASC d'Hadol-Dounoux et d'une réorganisation nécessaire des services demandant réflexion et concertation, la Collectivité avait pris la décision, début Juillet, de maintenir les rythmes scolaires actuels pour la Rentrée Scolaire 2017-2018, tout en organisant courant 2018 un Comité de Pilotage.

Ce dernier (composé de la commission jeunesse, délégués de parents d'élèves et professeurs) n'ayant pas souhaité trancher directement la question des rythmes scolaires, il a été décidé de laisser les trois Conseils d'Ecole statuer sur le sujet afin de recueillir l'avis de la plus grande majorité concernant le retour à la Semaine de 4 Jours et les horaires proposés à cet effet.

Les Conseils d'Ecole se sont réunis courant Mars et ont décidé en leur sein à la majorité de revenir sur la Semaine de 4 Jours. Mme le Maire propose donc de suivre l'avis des Conseils d'Ecole et surtout de définir les horaires qui seront proposés à la Région Grand Est, organisatrice du transport, pour une application dès la rentrée scolaire 2018-2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide, d'approuver le retour à la Semaine de 4 Jours (Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi) à compter de la Rentrée Scolaire 2018-2019, d'approuver les horaires suivant à compter de cette même date :

ECOLLES	MATIN	APRES-MIDI
Maternelle du Centre	8h20 – 11h45	13h25 – 16h00
Primaire du Centre	8h20 – 11h45	13h25 – 16h00
Maternelle d'Amerey	8h50 – 11h55	13h30 – 16h25
Primaire de Moyepal	8h35 – 12h00	13h35 – 16h10

Autres – Adoption de la Convention de Partenariat sur le Dispositif de Revitalisation du Bourg-Centre

Mme le Maire rappelle que la Commune de Xertigny a participé à un appel à projets commun (Etat et Département des Vosges) portant sur la Revitalisation des Bourgs-Centres. Sur les 10 communes qui ont déposé un dossier, seules 5 ont été retenues, dont notre commune. Ce projet de revitalisation devrait représenter un atout non-négligeable pour la commune, reconnue comme Pôle Relais Rural dans la révision actuelle du SCOT des Vosges Centrales mais aussi comme Bourg-Centre à consolider au Sud de la nouvelle Communauté d'Agglomération d'Epinal. Autant de reconnaissances que d'aides possibles au financement de futurs projets d'investissements afin de contribuer à l'attractivité de Xertigny, affirmer sa position de centralité au service de ses sections et des communes voisines, consolider et développer ses services et équipements, et ainsi tenter d'inverser la courbe démographique actuelle.

Elle explique que, suite à cette candidature retenue, la prochaine étape est désormais de signer une convention de partenariat avec l'Etat, le Conseil Départemental et la Communauté d'Agglomération d'Epinal, afin de définir le type de pilotage et de gouvernance, et surtout les engagements technique et financier de chacun pour une durée de 18 mois.

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes de la Convention de Partenariat sur le Dispositif de Revitalisation du Bourg-Centre entre les 4 parties (Commune de Xertigny, Communauté d'Agglomération d'Epinal, Département des Vosges et Etat) et l'autorise à signer ladite convention, ainsi que les annexes et avenants à venir notamment concernant les modalités financières.

Personnel - Création d'un Poste de Chef de Projet de Revitalisation Bourg-Centre

Mme le Maire précise que, suite à l'adoption de la convention de partenariat, il y a lieu de créer un poste de Chef de Projet de Revitalisation de Bourg-Centre, nécessaire à la réalisation des engagements de la collectivité.

Elle précise qu'un rapprochement a été fait avec la Commune de Darney, également retenue dans le cadre de l'appel à projets, afin de limiter les coûts pour la collectivité : l'agent devrait être employé à temps partiel par chacune des collectivités. Elle précise que ce poste sera pris en charge en partie sur trois ans par l'Etat (FNADT) et le Conseil Départemental des Vosges :

	ETAT (FNADT)	CONSEIL DEPARTEMENTAL DES VOSGES
Année 1	35%	25%
Année 2	40%	20%
Année 3	45%	15%

Le montant des dépenses éligibles est estimé à 72 000 € sur 3 ans, pour un montant de subvention d'environ 42 900 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de la création d'un poste de Chef de Projet de Revitalisation de

Bourg-Centre à temps partiel (17h30 hebdomadaire), dit que ce poste relèvera du cadre d'emplois de la Catégorie A (Attachés Territoriaux, Ingénieurs, etc...) en fonction du profil trouvé, dit que, le cas échéant, ce poste pourra être pourvu par voie contractuelle, donne pouvoir à Mme le Maire pour fixer les modalités, dans la limite des dispositions législatives et réglementaires, notamment concernant la rémunération, modifie le tableau des emplois en conséquence et autorise Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Personnel – Emploi de Collaborateur de Cabinet

Mme le Maire explique que, suite au départ de l'ancienne Chargée de Communication dans le but de se rapprocher de sa commune de résidence (Vagney) et surtout de se lancer dans une nouvelle voie professionnelle, il y a lieu de recruter une nouvelle Collaboratrice de Cabinet et de prendre, à cet effet, une nouvelle délibération de principe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'inscrire au budget les crédits nécessaires pour permettre à Mme le Maire l'engagement d'un collaborateur de cabinet. Conformément à l'article 7 du décret n° 87-1004 précité, le montant des crédits sera déterminé de façon à ce que le traitement indiciaire ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du traitement correspondant à l'indice terminal de l'emploi administratif fonctionnel de direction le plus élevé de la collectivité occupé par le fonctionnaire en activité ce jour (ou à l'indice terminal du grade administratif le plus élevé détenu par le fonctionnaire en activité dans la collectivité) et que le montant des indemnités ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du montant maximum du régime indemnitaire institué par l'assemblée délibérante de la collectivité et servi au titulaire de l'emploi fonctionnel (ou du grade administratif de référence mentionné ci-dessus).

Urbanisme – Modification n°2 du PLU

Mme le Maire rappelle que le PLU (Plan Local d'Urbanisme) a été approuvé par délibération en date du 17 Décembre 2009 et modifié par délibération du 23 Octobre 2014.

Elle rappelle qu'il apparaît aujourd'hui opportun de modifier le PLU afin principalement de ne pas freiner les activités économiques du milieu agricole. La première demande concerne un exploitant agricole qui a besoin d'augmenter son emprise foncière bâtie. En effet, au vu du contexte environnemental, la seule possibilité consiste à demander l'extension de la zone A existante, en empiétant sur la zone N environnante, afin que des constructions puissent être autorisées. Une partie de la zone concernée ayant été répertoriée en zone humide, des mesures compensatoires ont été prises, les travaux réalisés et validés. D'autre part, la mutation d'une zone N en A permettra la construction d'un bâtiment à destination agricole à proximité de l'entreprise voisine. Pour finir sur le zonage, une erreur de classification permettra le passage d'une parcelle classée en zone Nf en N, ce correctif permettant la construction d'un abri de pêche aux abords d'un étang. Cette modification permettra encore de procéder à quelques adaptations du règlement selon les orientations du SDAGE et de préciser ou corriger quelques autres points. Ces changements peuvent être effectués par délibération du Conseil Municipal après enquête publique dans le cadre de la procédure de modification. Cette dernière étant possible dans la mesure où il n'est pas porté atteinte à l'économie générale du PLU, la modification n'ayant pas pour effet de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, ou une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels et ne comporte pas de graves risques de nuisance.

Une première Délibération n°46/16 avait été prise courant Mars 2016, toutefois sur demande de la DDT, à la suite des travaux réalisés par l'exploitant concerné, il apparaît nécessaire de prendre une nouvelle actualisée.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal rapporte la Délibération n°46/16 du 30 Mars 2016, engage une procédure de modification du PLU conformément aux dispositions des articles L153-36 à -44 du Code de l'Urbanisme, donne l'autorisation à Mme le Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant la modification du PLU, demande la mise à disposition de la Direction Départementale des Territoires pour apporter à la commune tous les conseils utiles au bon déroulement du dossier et précise que la présente délibération deviendra exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicités conformément au Code de l'Urbanisme. Conformément à l'article L153-40 du Code de l'Urbanisme, le projet de modification sera notifié avant l'ouverture de l'enquête publique aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L132-7 et L132-9.

Urbanisme – Attribution de Numéros au Bozet et rue Georges Colnot

Mme le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques, ainsi que le numérotage des habitations qui constituent une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L.2213-28 du CGCT. Elle propose de prendre une délibération à ce sujet, suite à la demande écrite de deux administrés : une demandant la possibilité de mettre en conformité l'adresse de la SCI dont elle est gérante au lieudit Bozet (un courrier avait déjà été envoyé aux Services Fiscaux à ce sujet en 2014, toutefois sans succès) et un situé rue Georges Colnot demandant la possibilité de définir un nouvel adressage suite aux différentes ventes des anciens Bâtiments Lamboley.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe comme suit le nouvel adressage :

- rue Georges Colnot :
 - 4 : SCI de la Maison Romaine (M. Claude ETIENNE, le gérant)
 - 4 a : Maison des Associations
 - 4 b : M. François LAMBERT
 - 4 c : M. et Mme JACQUEMIN André
 - 4 d : SVE
 - 4 e : ALEXTHOM
 - 4 f : Oxygen Ouvertures
 - 4 g : Ateliers Municipaux
- au Bozet :
 - 1 : M. HUGARD Dimitri et Mme HUGARD Céline

Le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Mme le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires.

Finances – Demande de Subvention pour l'Extension de la Maison de Santé

Mme le Maire rappelle que la collectivité a construit en 2011 une Maison de Santé, qui abrite aujourd'hui de nombreux professionnels. Cette offre de services est étoffée par d'autres professionnels installés en dehors de la Maison de Santé : un généraliste, une sage-femme, et une orthophoniste. Elle explique qu'une jeune généraliste (remplaçante du Docteur PERRIN) souhaiterait vivement intégrer la Maison de Santé, à l'issue de sa thèse, afin de compléter l'équipe en place. Or, à ce jour, le bâtiment ne permet pas cette intégration, étant donné que le troisième cabinet de médecine prévu initialement a été occupé rapidement par le podologue. Un agrandissement du bâtiment apparaît donc nécessaire. Le coût des travaux est actuellement estimé à environ 100 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet tel qu'il est présenté par Mme le Maire, donne délégation à Mme le Maire pour rechercher tout financement possible, et notamment auprès de la DETR et du Conseil Départemental, autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces relatives au dossier et précise que les crédits seront inscrits au Budget 2018.

Finances – Demande de Subvention pour la Transformation de la Bibliothèque Municipale en Médiathèque

Mme le Maire rappelle que la collectivité dispose actuellement d'une Bibliothèque Municipale installée au rez-de-chaussée du bâtiment de la Salle des Fêtes. Elle rappelle que, dans le cadre d'une étude de réaménagement du centre-ville avec le CAUE, et ce en concertation avec les services de la Médiathèque Départementale des Vosges, la collectivité est actuellement en réflexion concernant l'orientation et l'évolution de sa Bibliothèque Municipale. Il s'agirait, en effet, de transformer la Bibliothèque en Médiathèque afin de répondre à la demande des Xertinois et des habitants des communes limitrophes par un élargissement des activités à proposer. La bibliothèque actuelle ne répondant pas aux conditions de surface minimales par habitant et ne pouvant à ce titre bénéficier de certains supports à proposer à ces abonnés. Le coût des travaux est actuellement estimé à environ 280 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet tel qu'il est présenté par Mme le Maire, donne délégation à Mme le Maire pour rechercher tout financement possible, et notamment auprès de la DETR, du Conseil Départemental, du Conseil Régional Grand Est et de la DRAC, il autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces relatives au dossier et précise que les crédits seront inscrits au Budget 2018.

Finances – Demande de Subvention pour la Création d'un Pump Track

Mme le Maire explique que, dans la poursuite de sa labellisation en tant que Ville Active et Sportive, et en complément des équipements sportifs déjà présents sur le territoire, un projet de construction d'un Pump Track (espace réservé aux VTT avec des parcours de bosses et de virages relevés) pourrait être envisagé, en appui sur le travail d'un jeune ingénieur de l'ENSTIB et de l'association xertinoise La Vôge VTT. Ce nouvel équipement, unique sur le Département des Vosges, pourrait être installé à proximité de la Base de Loisirs des Woodies, sur une parcelle de terrain appartenant à l'EHPAD, qui verra également la construction de la Maison du Vélo. Ce dernier pourrait ainsi servir de terrain d'entraînement spécifique, en complément des nombreuses pistes VTT dont dispose d'ores et déjà la commune. Le coût des travaux est actuellement estimé à environ 85 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet tel qu'il est présenté par Mme le Maire, donne délégation à Mme le Maire pour rechercher tout financement possible, et notamment auprès de la DETR, du Conseil Départemental et du Conseil Régional Grand Est, il autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces relatives au dossier, et notamment la convention de mise à disposition du terrain à titre gracieux par l'EHPAD Saint André et précise que les crédits seront inscrits au Budget 2018.

INFORMATIONS DIVERSES DONNEES PAR MME LE MAIRE AU CONSEIL

Informations sur les Délégations au Maire :

- **Marchés à Procédure Adaptée :**

OBJET	ATTRIBUTAIRE	MONTANT HT
Remplacement d'Enceintes à la Salle Polyvalente	ALIVE	1 893,00 €
Programme de Voirie 2018	TRB	98 265,00 €

Travaux en Cours :

Commune

- **Travaux de la Maison des Associations :** Un retard de plusieurs semaines a été pris dans l'exécution des travaux, suite aux intempéries des mois précédents, toutefois les travaux continuent à avancer. Une réunion avec les associations concernées et les élus de la commission spécialement formée à cet effet devrait avoir lieu prochainement.
- **Travaux de Mise en Accessibilité de la Mairie :** Les travaux ont débuté par la partie ascenseur (au sous-sol, mais également aux étages). Une réflexion est actuellement en cours avec le maître d'œuvre et l'entreprise retenue concernant la partie aménagements paysagers et la création d'un parking arrière à la Mairie (l'accessibilité ne pouvant se faire que par ce côté de la Mairie).
- **Travaux du Programme de Voirie 2017 :** Les travaux restant au Programme (essentiellement d'enrobés aux Chemins Herbin, Rayeux, du Coney et Gué du Saut) devraient reprendre très prochainement.
- **Travaux de Réhabilitation des Réservoirs d'Eau Potable :** La réunion de lancement des travaux aura lieu le 12 Avril, les travaux débiteront par ceux du Réservoir Chapuis. Certaines coupures ponctuelles du réseau seront sans doute à prévoir, une information en amont devrait être faite aux administrés concernés.
- **Travaux de la Route Forestière du Gué du Saut :** Les travaux sont quasiment finis, il ne reste plus qu'à l'entreprise de s'atteler à la piste empierrée. La réception des travaux devrait avoir lieu fin Avril.

Divers :

- **Musik Fabrik** : la troisième édition du Festival devrait débiter par un concert à la Salle Polyvalente le vendredi 26 octobre (une tête d'affiche définie en concertation avec la Souris Verte et la commission concert) et comprendre un marché du terroir les samedi 27 et dimanche 28 octobre (Place de la Brasserie). Un Service Civique devrait prochainement être recruté pour aider à l'organisation du Festival, en appui sur les élus référents de l'évènement et des commissions formées à cet effet.
- **CMJ** : plusieurs évènements ont pu être lancés par les jeunes ces derniers mois (un grand merci à eux et nos félicitations les plus sincères) : Cérémonie de Lauf (17 Mars) et Chasse aux Œufs (31 Mars) / Mme le Maire propose de créer une régie spécifique pour le CMJ afin d'améliorer l'organisation des évènements et surtout mieux distinguer les recettes reçues.
- **CLSH 2018** : un courrier a été envoyé à différents prestataires (Ligue de l'Enseignement, FRANCAS, ODCVL et ASC) pour commencer à réfléchir sur l'organisation du CLSH de cet été.
- **Semaine Fédérale** : un Comité de Travail a été créé (élus de la Commission Sport et associations sportives et manuelles) / plusieurs réunions de travail ont déjà eu lieu pour avancer sur l'organisation et la décoration de la journée du 5 Août.
- **Point Personnel** : départ de l'actuelle Gestionnaire des Ressources Humaines, Séverine GEORGE (dont le contrat d'interim prenait fin début Avril et qui été recrutée en tant que Secrétaire de Direction dans l'Education Nationale) / départ de Jean-Marc DAY, agent des espaces verts, muté vers le Grand Nancy à compter du 1^{er} Mai 2018.
- **Service Technique** : rencontres de candidats potentiels pour les postes de Jardinier et d'Hygiène de Voirie (cf créés lors du Conseil Municipal de Février).
- **CEL** : mise en place d'un règlement pédagogique, suite aux débordements constatés lors du CEL d'Hiver (participation d'enfants non-inscrits, plaintes concernant les goûters proposés et le fait que la mairie ne confirme pas la bonne prise en compte des inscriptions, inscriptions de dernière minute (le samedi avant les activités), etc...).
- **Organisation d'un Forum Bien Etre, porté par l'association LAADES, à la Salle Polyvalente (les 25 et 26 Août prochain).**

Agenda :

- 11 Avril : Réunion de Point sur l'Etude Diagnostic du Réseau d'Eau Potable
- 13 Avril : Commission Voirie
- 23 Avril au 4 Mai : CEL des Vacances de Printemps
- 26 Avril : Inauguration du nouveau Local de Pétanque du Club de Xertigny
- 2 Mai : Ouverture du Bureau d'Information Touristique de Xertigny
- 2 Mai : Réunion de Travail sur le Projet de Médiathèque
- 5 Mai : Concert Bridge of Soul + Punches à la Salle Polyvalente
- 8 Mai : Cérémonie du 8 Mai
- 15 Mai : Commission Communale des Impôts Directs
- 17 Mai : Goûter des Personnes Seules du CCAS
- Prochain CM : 17 Mai

Le Maire,

Véronique MARCOT



Fait à Xertigny, le 16 Avril 2018

